

## Maladies professionnelles indemnisables

Tableau 45 du régime général :

Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D et E.

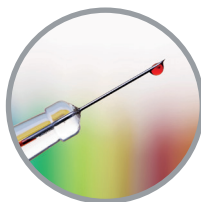
Dans l'état de la réglementation, la contamination par le VIH est prise en charge en Accident du Travail et non en Maladie Professionnelle.

### Réglementation

Obligation vaccinale pour certaines professions  
(Cf. article du code de Santé Publique).

### En cas d'accident

Votre médecin du travail participera à votre suivi médical en coordination avec votre médecin référent.



**Sistel**

au service  
de la prévention

## ● Accident d'exposition au sang et autres liquides biologiques (AES) : les Risques



### Dans les secteurs de soins :

- hôpitaux, cliniques...
- cabinets médicaux et dentaires,
- laboratoires d'analyses médicales,
- soins à domicile,
- secourisme (SST : sauveteurs secouristes du travail, pompiers)...

### Dans d'autres secteurs professionnels :

- collecte et traitement des déchets,
- entreprises de nettoyage,
- secteurs socio-éducatifs,
- blanchisseries industrielles,
- entreprises funéraires,
- milieu carcéral...



### Coordonnées des Services d'Urgences dans l'Eure-et-Loir

**Chartres** : 02 37 30 30 30

**Dreux** : 02 37 51 52 53

**Châteaudun** : 02 37 44 40 40

**Nogent-le-Rotrou** : 02 37 53 75 75

**Mainvilliers** : 02 37 18 41 00

ATOCOM - Mai 2018

**Sistel**

Service Interprofessionnel de Santé au Travail en Eure-et-Loir  
21, rue Camille-Marcille 28008 CHARTRES Cedex  
Tél. 02 37 25 16 00 - chartres@sistel.asso.fr - www.sistel.asso.fr

## Qu'est-ce qu'un AES ?

Tout contact avec du sang, ou un liquide biologique contenant du sang lors :

- d'une piqûre ou une coupure,
- ou d'une projection :
  - sur une muqueuse (œil, bouche),
  - sur une plaie ou une peau lésée.



## Comment prévenir le risque ?

### 1. Formation/Information

#### 2. Méthodes de travail sécuritaires

- Lavage des mains efficace,
- Port de gants systématique,
- Tenue adaptée en fonction du risque (blouse, masque, lunettes...),
- Utilisation de conteneurs spécifiques (objets piquants, coupants, souillés...),
- Ne pas re-capuchonner les aiguilles,
- Nettoyage approprié des surfaces souillées :
  - Essuyer avec de l'essuie-tout ;
  - Application d'eau de javel (diluée à 10 % dans de l'eau froide) ;
  - Laisser agir 10 minutes ;
  - Rincer et laisser sécher.
- Organisation des secours :
  - Trousse de premiers secours (gants jetables + désinfectant...);
  - Affichage des procédures.

### 3. Vaccinations

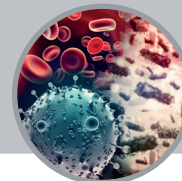
Vaccinations adaptées en fonction du risque.

## Ce que vous risquez ?

La contamination par un agent infectieux, en particulier :

- Le virus de l'hépatite B,
- Le virus de l'hépatite C,
- Le virus du SIDA (VIH).

**Tout liquide biologique est potentiellement contaminant**



## Conduite à tenir

### 1. Premiers soins d'urgence

Si piqûre ou blessure ou contact sur peau lésée :

- Nettoyer avec de l'eau + savon,
- Rincer abondamment,
- Désinfecter pendant au moins 5 minutes avec :
  - antiseptique chloré (type solution de Dakin® ou eau de javel diluée à 1/10<sup>e</sup>),
  - ou à défaut alcool à 70° ou Bétadine® (sauf contre-indications).

### Si projection (muqueuse, yeux) :

- Rincer abondamment au moins 5 minutes avec :
  - de l'eau,
  - ou du sérum physiologique.

### 2. Consultation immédiate au Service d'Urgences le plus proche

Le médecin :

- évalue le risque infectieux (VIH, VHB, VHC et autres infections),
- vous informe,
- prescrit des tests et éventuellement un traitement,
- vous oriente si besoin vers votre médecin référent.

**Penser à donner les coordonnées de la personne avec laquelle est survenue l'accident de manière à évaluer le risque (bilan sanguin...).**

### 3. Déclaration d'accident du travail et information à votre médecin du travail